

ASSOCIATION POUR
LA RECHERCHE ET LA SAUVEGARDE DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE
SUR LA RÉSISTANCE EN CREUSE

BULLETIN N° 21

DÉCEMBRE 2000

SOMMAIRE

Nos peines	1
Errata	1
Il y a 60 ans	1
Les distinctions de la Résistance	3
CD-ROM - AERI	5
Difficultés et pièges de la Recherche historique	8
Histoire et mémoire	9
Vérités et légendes	10
Qui reconnaît qui ?	10
La Das Reich en Limousin	11
Les sources auxquelles puise l'histoire	12
- Archives allemandes et alliées	13
- Archives détruites ou « disparues »	14
Réseaux	15
- Missions françaises, alliées, interalliées	15
La vie de l'association	15
Bibliographie	15
Concours de la Résistance	16
Dernière minute. Roger Peynot nous a quittés	16

NOS PEINES

Renée PAILLASSOU s'est éteinte à Cannes le 22 décembre, à 88 ans, quelques semaines seulement après avoir reçu, avec sa soeur Irène, les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur. Rappelons que les deux soeurs, l'une et l'autre institutrice, avaient été reconnues « Justes » pour leur contribution au sauvetage des enfants juifs de Chabannes. Elles avaient été engagées dans la Résistance et Renée avait fait partie du Comité départemental de Libération. Nous assurons Irène de notre bien vive sympathie.

Lucien CASANOVA a été inhumé le 27 novembre à Sainte Feyre. Résistant (C.V.R.), il était fidèle de notre association depuis l'origine. Nous présentons à son épouse, à ses enfants et petits-enfants, nos bien sincères condoléances.

Les disparitions des anciens résistants succèdent aux disparitions. Les journaux et bulletins d'associations nationaux et départementaux publient régulièrement les listes de ceux, connus et moins connus, qui nous ont quittés. Les modestes, ceux qui après la libération n'ont pas occupé le devant de la scène (souvent politique), ont surtout droit à la discrétion, les autres à « la une » des journaux, à la radio, à la télévision. Ce fut récemment le cas de Jacques Chaban-Delmas dont les jeunes générations ont sans doute

davantage retenu qu'il fut plusieurs fois ministre, puis premier ministre et président de l'Assemblée Nationale, que son rôle dans la Résistance et ses fonctions de Délégué militaire national. Pour les anciens, c'est au contraire le passé résistant qui éclaire le souvenir.

Les plus modestes n'ont droit qu'à l'hommage de leurs camarades mais il est sain que soit ainsi rappelé la solidarité et la fraternité de la Résistance. Notre sympathie va aussi à ceux qui sont touchés dans leur vie familiale, comme récemment notre ami Marcel Balaire, et à tous ceux qui sont dans la peine, la solitude, ou que l'âge handicape.

(Suite « Nos peines » en page 16)

ERRATA

Dans le précédent bulletin, il fallait lire :

- page 13, bas de 1ère colonne : « le maréchal s'est démis, au profit de Laval, des pouvoirs qu'il s'était attribués le **11** juillet » et non le 19.

- page 20, bas de 2ème colonne : Gérard signale que la phrase « **Arthur** (et non Adolphe) scie du bois » ne fut pas utilisée sur « Pension ».

IL Y A 60 ANS

(Suite de l'éphéméride. Voir précédent numéro).

- **1er octobre 1940** : Les étrangers de sexe masculin de 18 à 55 ans peuvent être rassemblés dans des groupements de travailleurs (G.T.E.) s'ils sont en surnombre dans l'économie nationale ou dans l'impossibilité de regagner leur pays d'origine.

- **3 octobre** : Loi portant « statut des juifs ». Publiée seulement au J.O. du 18.

- **5 octobre** : Arrestation de 300 communistes dont Grenier, Mauvais, Sémard, etc..

- **6 octobre** : Publication au J.O. de la loi supprimant les Écoles Normales.

- **7 octobre** : Abrogation du décret Crémieux accordant la nationalité française aux Juifs d'Algérie.

- **11 octobre** : Message du chef de l'État précisant sa politique et les objectifs de la Révolution nationale.

13 octobre : Parution au J.O. de la loi portant suppression des Conseils Généraux et des Conseillers d'arrondissements. Les pouvoirs des premiers seront exercés par le préfet assisté d'une commission administrative nommée.

A Guéret, mise sous séquestre de l'immeuble de la loge maçonnique.

En Creuse, plusieurs communistes sont arrêtés et internés à Saint Paul d'Eyjeaux.

- **15 octobre** : Les stations de radio sont placées sous l'autorité directe de la radiodiffusion nationale.

- **17 octobre** : Publication au J.O. de l'arrêté du 16, relevant de ses fonctions, en application de la loi du 17 juillet, Castaing Henri commissaire divisionnaire.

- **24 octobre** : Rencontre Pétain-Hitler à Montoire.

- **27 octobre** : « Manifeste de Brazzaville » du général de Gaulle. Création du Conseil de défense de l'Empire.

En Creuse, Sourieux, en captivité, est désigné comme Président de la Légion. L'intérim sera assuré par le Commandant Jabin.

- **28 octobre** : L'Italie entre en guerre contre la Grèce.

- **29 octobre** : Remaniement ministériel. Laval est nommé ministre secrétaire d'État aux Affaires étrangères et vice-Président du Conseil.

- **30 octobre** : Message du maréchal Pétain « C'est dans l'honneur et pour le maintien de l'unité nationale ... que j'entre aujourd'hui dans la voie de la collaboration ... C'est moi seul que l'histoire jugera ».

C'est en octobre qu'apparaissent les premiers embryons de la Résistance : le réseau Alliance créé par Lousta-neau-Lacau, (délégué général de la Légion et familier de Pétain), l'Organisation civile et militaire (O.C.M.) en zone occupée, à l'initiative de Arthuis, l'Organisation spéciale, créée par le parti communiste, l'organisation créée par Vildé, laquelle deviendra un peu plus tard le Réseau du Musée de l'Homme, etc..

- **1er novembre 1940** : loi prorogeant celle du 17 juillet

- **2 novembre** : Révocation du préfet Jean Moulin.

- **3 novembre** : De Brinon est nommé ambassadeur. Le 18 décembre il sera nommé Délégué général à Paris.

Loi interdisant la réception sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public des émissions radiophoniques des postes britanniques.

- **5 novembre** : Roosevelt est réélu, pour la troisième Président des États-Unis.

- **9 novembre** : Ralliement du Gabon à la France libre. Entrevue Laval-Goering.

Dissolution des organisations professionnelles : C.G.T., Comité des Forges, etc.. (J.O. du 17).

- **11 novembre** : Les cérémonies commémoratives sont interdites. Manifestation de lycéens et étudiants à Paris, place de l'Étoile et sur les Champs Élysées.

70 000 Lorrains sont expulsés vers la zone non-occupée

- **14 novembre** : Raid aérien allemand sur Coventry.

- **15 novembre** : Manifeste du syndicalisme français.

- **16 novembre** : Création par le général de Gaulle de l'Ordre de la Libération.

En Creuse : Béchet, inspecteur primaire et Dumont, instituteur, sont relevés de leurs fonctions en application de la loi du 17 juillet.

- **17 novembre** : Journée du maréchal Pétain. Vente de portraits au profit du Secours national.

- **20 novembre** : loi instituant la carte d'identité.

Paul Langevin, Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, Professeur au Collège de France, est relevé de ses fonctions.

- **29 décembre** : Conférence à Paris pour organiser la collaboration.

Laval remet aux Allemands l'encaisse-or de la Belgique confiée à la France.

- **1er décembre 1940** : Décision de retrait des pièces de bronze de 1 et 2 centimes et de celles de 5 centimes en bronze de nickel.

- **2 décembre** : Loi sur l'organisation corporative de l'agriculture. (J.O. du 7).

- **4 décembre** : Extension aux auxiliaires de l'administration de la loi du 17 juillet.

- **5 décembre** : Arrêté fixant les programmes de morale, d'instruction civique et de droit usuel dans les écoles primaires élémentaires et dans les E.P.S.. Il s'agit de grouper les notions de morale autour de la nouvelle devise « Travail, Famille, Patrie ».

- **6 décembre** : Loi interdisant le gaspillage du pain. Les établissements publics ne doivent le donner aux consommateurs que par morceaux de 50 grammes maxi, contre remise de tickets.

- **10 décembre** : Déchéance de la nationalité française pour : le colonel de Larminat, le général Catroux, le général Legentilhomme, M. de Gaulle (qui n'est plus général), MM. Antoine et P.O. Lapie.

- **12 décembre** : Publication au J.O. de la loi portant réorganisation des conseils municipaux. Dans les communes de 2 à 10 000 habitants le maire et les adjoints sont nommés par le préfet, au-dessus de 10 000 par le ministre Secrétaire d'État à l'Intérieur.

- **13 décembre** : Renvoi et arrestation de Laval.

- **14 décembre** : Acte constitutionnel N° 4 bis. Laval n'est plus le successeur désigné.

Pierre-Etienne Flandin est nommé ministre, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

A Paris 1er numéro de *Résistance*, publié par le groupe du Musée de l'Homme.

- **15 décembre** : En Creuse, nouvelles arrestations de communistes (à Bourganeuf et Saint Dizier Leyrenne), internés à Saint Germain les Belles.

- **17 décembre** : Otto Abetz vient à Vichy exiger la libération de Laval et le ramène à Paris.

- **18 décembre** : Mémoire secret de Hitler en vue de l'invasion de l'U.R.S.S..

En application de la loi du 3 octobre (Statut des Juifs), Léon Blum, magistrat à l'administration centrale du ministère de la Justice (déjà arrêté) est démis de ses fonctions.

- **19 décembre** : Lettre de François Billoux, député communiste déchu, à Pétain, demandant à être entendu en qualité de témoin par la Cour de Riom.

- **20 décembre** : Loi portant création de l'Office français d'information (O.F.I.).

Creuse : les anciens combattants de Guéret décident la dissolution de la section et son remplacement par une section de la Légion. 180 adhésions sont enregistrées.

- **22 décembre** : Loi relative à la consommation d'électricité.

- **24 décembre** : Publication au J.O. de la dissolution des conseils municipaux de La Courtine et Le Mas d'Artiges, remplacés par des délégations spéciales.

- **25 décembre** : Lois concernant les pouvoirs des préfets ... «seul représentant de l'Etat, ... chef de l'administration et seul ordonnateur des dépenses du département, ... exerce la tutelle des collectivités locales.
 - **27 décembre** : Dissolution du conseil municipal du Donzeil, remplacé par une délégation spéciale nommée. Modification de la délégation de Saint Georges la Pougée instituée le 13 octobre.
 - **29 décembre** : Création du Bureau national des fruits et légumes.
- Guéret : tous les étrangers doivent se présenter au commissariat de police.

Observations.

Il existe parfois un décalage important entre la signature d'une loi et sa publication au J.O.

La dissolution des conseils municipaux intervient en référence à deux textes :

- Décret du gouvernement Daladier (1939) portant interdiction du parti communiste,
- Loi du 17 juillet 1940 (voir bulletin N° 20)

Le simple rappel des grandes décisions prises par le gouvernement montre le processus de mise en place du régime de Vichy : lois d'exception et raciales, lois de réorganisation administrative, lois économiques, etc., en fait l'établissement d'une véritable dictature, soumise aux volontés de l'occupant.

Sources :

- *Journal Officiel (exploité par Mme Cerclier)*
- *Ouvrages divers :*
 - *De Munich à la Libération. Jean Pierre Azéma. Le Seuil 1979*
 - *Histoire de la Résistance (T.1) H. Noguères. Robert Laffont. 1967*
 - *Histoire de la France sous l'occupation. Amouroux. Laffont 1967*
 - *La 2ème guerre mondiale. André Kaspi. Perrin 1990*
 - *Répertoire chronologique de l'association.*

LES DÉCORATIONS DE LA RESISTANCE

A défaut d'une recherche approfondie, nous ne donnons ci-après qu'un aperçu des distinctions attribuées en Creuse au titre de la Résistance. Précisons qu'il faut distinguer entre les nouvelles décorations spécialement créées pour la circonstance : Croix de la Libération et Médaille de la Résistance, et les décorations classiques telles la Croix de guerre et la Croix de la Légion d'Honneur. La Croix de Combattant Volontaire de la Résistance a un statut particulier : c'est le titre de C.V.R. qui en autorise le port.

Ordre de la Libération

Il a été créé par une ordonnance du général de Gaulle du 16 novembre 1940. Le premier Grand maître en est le général de Gaulle et tout récipiendaire était accueilli par la formule « Nous vous reconnaissons comme notre Compagnon pour la Libération de la France, dans l'Honneur et par la Victoire ». Les premiers Compagnons formant le Conseil de l'Ordre furent : L'amiral Thierry d'Argenlieu, le gouverneur général Eboué, le lieutenant Allonde, l'adjutant-chef

Bouquillard (pilote de chasse qui fut tué au combat un peu plus tard), l'officier radio Popieul de la marine marchande. Le Grand Chancelier est aujourd'hui le général Jean Simon.

1059 croix ont été attribuées dont 18 à des unités (navires de surface et sous-marins, groupes et escadrons d'aviation, demi-brigade, bataillon ou régiment de l'armée de terre), 5 à des lieux ou villes (Île de Sein, Grenoble, Nantes, Vassieux en Vercors, Paris). Ultérieurement deux nouvelles Croix furent attribuées à : Winston Churchill et au roi Georges 5. Les militaires sont deux fois plus nombreux que les civils, les F.F.L. beaucoup plus nombreux que les résistants de l'intérieur. Le dernier Compagnon sera inhumé au Mont Valérien.

La Croix de la Libération est une médaille en bronze avec sur l'avvers une Croix de Lorraine gravée sur un glaive, supportée par un ruban de moire verte (l'espérance) portant des bandes noires (symbole du deuil de la Patrie)

La Creuse a compté 3 Compagnons : le colonel Kirsch, F.F.L. (1942), le lieutenant Sinaud, F.F.L. (1946), le Lt-Col. Fossey-François, F.F.I. (1945). A noter que le colonel Lionel de Marmier qui avait rejoint les F.F.L dès 1940 n'a pas été fait Compagnon.

Parmi les F.F.L.-F.F.C. en mission en Creuse ou R. 5 :

- Le D.M.R. R.5 Ellipse (Déchelette) (1945)
- Le 1er chef C.O.P.A. R.5 Deglise-Fabre qui, arrêté, se suicida à Limoges en octobre 43. (1945)
- Son successeur, Baron (Hennebert) (1945)
- L'adjoint au D.M.R. R.5 Croc (Héritier) (1945).
- Le Chef de la mission interalliée Bergamote, Cdt Rewez (Jacques Robert) (1945)

Le chef régional maquis R.5 Charliou (Henri Chas), arrêté en Creuse, mort en déportation, fut fait Compagnon (1945) mais pas le chef régional F.F.I. Rivier (Rousselier).

Chez nos voisins, citons le général F.F.L. Martial Vallin (1945) et Georges Guingouin (1945) en Haute Vienne, et en Corrèze : Martial Brigouleix, à titre posthume (1945), Guy Monéger, à titre posthume, (1946), Roger Lescure (1945), Elie Rouby (1945). A ce jour, 2 survivants seulement : Guingouin et Lescure.

Médaille de la Résistance

C'est une ordonnance N° 42 du 9 février 1943 du général de Gaulle qui « créé une médaille de la Résistance Française destinée à reconnaître les actes remarquables de foi et de courage qui, en France, dans l'Empire et à l'Étranger, auront contribué à la résistance du peuple français contre l'ennemi et contre ses complices, après le 18 juin 1940 ».

47247 Médailles de la Résistance dont 16 000 à titre posthume (beaucoup à des déportés) ont été attribuées avant 1947, date normale de clôture des admissions. Etant précisé que des petits contingents ont été accordés ultérieurement à des « morts pour la France », comme ce fut le cas récemment pour Eugène France.

Toutes les attributions de Médaille de la Résistance ont fait l'objet d'une publication au Journal Officiel, avec mention du nom, du prénom, de la date et du lieu de naissance, de la date d'attribution. Un diplôme a été adressé à chaque récipiendaire mais, compte tenu des changements d'adresse qui ont suivi la libération, tous ne l'ont pas reçu. La médaille, porte au recto une croix de Lorraine en relief, avec un ruban rouge et noir. Il ne resterait qu'environ 2 000 médaillés survivants.

Combien y eut-il de Médaillés en Creuse ? Difficile à préciser car s'il existe bien un annuaire, le lieu de naissance ne correspond pas toujours avec le département qui a vu se dérouler les activités de Résistance ayant justifié la distinction (on sait que la Creuse était déjà terre d'émigration). A contrario, le département a accueilli nombre de réfractaires et proscrits qui ont gagné leur médaille en Creuse. Un pointage effectué dans les années 80 par Daniel (Picaud) faisait état de 169 noms auxquels sont venus s'ajouter ultérieurement une dizaine d'autres, résistants fixés en Creuse mais nés dans un autre département. Une évaluation à 170 (environ) semble acceptable. Il est de même difficile de départager civils et militaires.

Le total peut paraître relativement faible si on le rapporte au total national (environ 0,4 %) mais ce taux n'est pas très éloigné de celui de la population creusoise par rapport à la population nationale (0,5 %).

Il semble qu'assez peu de réserves aient été faites quant aux mérites des attributaires, même si on retrouve trace, dans les archives du Comité de libération, d'une « surprise » concernant l'un d'eux. Il y eut par contre beaucoup de regrets et surtout d'oublis. Le cas d'Eugène France en est un exemple mais nous n'avons pas davantage trouvé parmi les médaillés Armand (Jean Carrard) tué le 7 juin à Guéret, ni René Boussin, ancien chef du maquis de Montautre, promu à la libération Lt-Colonel mais privé de toute distinction. On trouve de même des oublis notoires dans les formations issues des M.U.R. mais, par crainte d'oubli et pour ne désobliger personne, nous ne citerons aucun nom.

Croix de guerre

C'est une décoration essentiellement militaire. Là aussi attribuée et non sollicitée. La qualification de l'action qui la justifie et la citation déterminent le niveau de la distinction : à l'ordre du régiment, de la division, du corps d'armée, de l'armée et se traduisent par une étoile, de bronze, d'argent, de vermeil ou une palme. Tout combattant peut faire l'objet de plusieurs citations.

Les premières Croix de guerre attribuées aux résistants Creusois le furent par le D.M.R. R.5 (Ellipse). Elles furent officiellement remises le 15 juillet 1944, donc avant la libération, sur le terrain de Nadapeyrat, un détachement de la 1ère Cie rendant les honneurs. Combien furent attribuées ? Une dizaine, une quinzaine peut-être ? Nous n'avons pas fait de recherches.

Les croix avaient apparemment été parachutées. Les citations, à défaut de formulaires ad-hoc étaient tapées à la machine à écrire sur un papier léger d'époque et signées « Chasseigne », pseudo du D.M.R.. Elles auraient, semble-t-il, dû être remplacées par des ampliations sur imprimés de modèle officiel mais un certain nombre d'attributaires ont omis de solliciter l'officialisation de leur citation, par négligence ou manque d'information, voire parce qu'ils ont estimé que le document d'origine avait, à leurs yeux, beaucoup plus de valeur que le formulaire réglementaire.

D'autres Croix de Guerre furent attribuées après la libération, avec des citations rédigées sur le modèle officiel, signées du colonel Rivier, Chef des F.F.I. pour la R.5. Ultérieurement, il y eut aussi quelques citations sur le front de La Rochelle. Nous manquons de même d'informations sur les croix de guerre des F.F.L. mais nous savons que le colonel Kirsch avait fait l'objet de 5 citations : 2 à l'ordre de la division, une à l'ordre du corps d'armée 2 et à l'ordre de l'armée.

Légion d'Honneur

L'Ordre de la Légion d'Honneur fut créé en 1802 par Bonaparte, pour récompenser des services militaires et civils. C'est un décret du 11 juillet 1804 qui institua une décoration nationale de la Légion d'Honneur avec 5 classes : Chevalier, Officier, Commandeur, Grand Officier et Grand Croix. L'ordre a survécu à tous les régimes. C'est le Pdt de la République qui en est le Grand Maître.

La Légion d'Honneur peut être attribuée d'office, « sur le champ de bataille », par décision d'une autorité militaire supérieure. Elle est plus généralement « sollicitée » ce qui signifie que le postulant remplit et signe un formulaire. Il est d'usage de postuler en fonction d'une certaine ancienneté dans un grade, pour les civils, dans la hiérarchie. Il en va de même pour les promotions dans l'ordre. Toute remise de la Légion d'Honneur se fait en fonction d'un cérémonial et fait l'objet d'un rapport.

Concernant la Résistance en Creuse, 3 croix de Chevalier furent attribuées en septembre 1940 et remises à Limoges par le ministre de la guerre du gouvernement provisoire de la République Française (G.P.R.F.) André Diethelm, au Lt Col. François (Fossey), au Cdt Martin (Belmont) et au Lt. Col. Corberand de l'École de la garde. Ci-après photo.

Photo Bernard Koyan 1944. (Communiquée par J. Valéry)

De G à D (en uniforme) Col. Rivier (Rousselier Cdt R.5), Lt-Col. François (Fossey Creuse), Col Murat (Lescure Corrèze), Lt Col. Guinguoin (Haute Vienne), Cdt Martin (Belmont Creuse), ?, Lt-Col. Corberand (École de la Garde), ?, ?.

Ultérieurement, plusieurs responsables civils et militaires de la Résistance en Creuse furent aussi faits Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur. A notre connaissance : Roger Cerclier chef des M.U.R. puis Pdt du Comité départemental de Libération, Elie Piron chef de l'A.S. et les 5 chefs de secteur : Alfred Maldant, Charles Charaille, Alfred Bourdet, Frédéric Chataigner, Joseph Mégnat ; Me René Nougès et Adrien Duris au titre du réseau Alliance, Castaing au titre du réseau Ajax.. Un peu plus tard Roger Biton et Louis Herry chef des 2 Cies Franches. Ce fut aussi le cas des militaires tels Daniel (Picaud) et Paquet. D'autres sans doute mais nous manquons d'informations et ils voudront bien nous excuser.

A défaut d'imprimés officiels les formulaires de demande étaient alors tapés à la machine et reproduits à la ronéo. A notre connaissance il n'y aurait eu qu'un seul refus de signer et retourner le dossier.

Nombre de déportés, dont beaucoup hélas à titre posthume, se virent attribuer la Légion d'Honneur mais là encore certains négligèrent ou refusèrent de faire la demande comme leur actuel président, Albert Marchand. Ultérieurement (années 80) des contingent furent attribués aux internés. Quelques F.F.L. et F.F.C., oubliés ou négligents tels Vaudin et Gérard (Robert Grand) ont vu tardivement reconnaître leurs mérites.

Nous connaissons mal le cas des F.F.L. Creusois hors celui du Col. Kirsch (fait Compagnon en 1942). Il était

déjà officier en 1944 mais, trop modeste pour postuler, il ne fut élevé qu'en 1995, par le Président de la République, à la dignité de commandeur.

Les promotions dans l'ordre de la Légion d'Honneur sont en principe sollicitées et attribuées en fonction de mérites particuliers, de la personnalité du postulant, de ses fonctions, de son oeuvre, etc.. Certains résistants ont ainsi atteints les plus hauts échelons. Pour la Creuse signalons que François était, au moment de sa mort acci-dentelle, commandeur à titre exceptionnel. D'autres ont été promus dans le cadre de leur carrière administrative ou politique.

Omissions et déceptions

D'une manière générale les distinctions accordées aux Résistants Creusois ne furent pas toujours attribuées dans la logique des propositions des chefs d'unité ou de service. Certains reçurent parfois une Croix de guerre alors qu'il avait été demandé pour eux une médaille de la Résistance et vice versa. Il y eut aussi de regrettables omissions. 950 environ ont obtenu le titre de C.V.R..

Sources :

- *Compagnons de la Libération*. Pierre Miquel. Denoël. 1995.
- *Annuaire des Médailleurs de la Résistance*. ANMRF.
- *Guide pratique décorations françaises*. Battini, Witold, Zaniewiki
- *Dossiers de l'association*

CD ROM. JOURNÉES NATIONALES AERI

C'est en octobre 1997, dans le bulletin N° 9 que fut évoqué, pour la première fois, la perspective de création de CD ROM sur la Résistance : « Un projet est en voie de réalisation pour chaque département. Notre association a été sollicitée pour la Creuse. Le travail sera coordonné, pour le Limousin, par un professeur de la faculté de Limoges ». Le N° 10 n'était guère plus explicite : « Nous disposons des matériaux pour la

réalisation d'un CD ROM sur la Résistance en Creuse mais la mise en forme appelle un matériel informatique adapté ... Elle suppose aussi des connaissances [en informatique] et surtout du temps. Nous souhaitons vivement que les professeurs d'histoire s'associent au projet ». Le N° 11 évoquait « une première réunion à Limoges autour de Serge Ravel, représentant l'association nationale qui a pris l'initiative des CD ROM départementaux et régionaux, et du professeur Pascal Plas, correspondant de l'Institut d'Histoire du temps présent (I.H.T.P.) chargé de coordonner les travaux pour la R.5. Mme Cerclier, Castille et Michaud assistaient à cette réunion ».

A cette époque, rien ne laissait présager la disparition de Jean Michaud et ses conséquences pour la réalisation de nos projets. Nous avons toutefois déjà conscience des besoins d'assistance (matériel et compétences) mais aussi des impératifs de procédure : la réalisation de l'ouvrage en cours doit précéder celle du CD ROM, le second s'alimentant aux matériaux du premier.

AERI (Association pour des Études sur la Résistance Intérieure)

L'origine remonte à 1994. L'objectif initial était : « réalisation d'expositions de Résistance intérieure en vue d'un Mémorial national de la Résistance ». Les statuts et les objectifs ont évolué à partir de 1996 vers la création de CD ROM, l'animateur demeurant Serge Ravel. C'est en 1998 qu'apparaît le logo actuel AERI, avec le R en réserve dans un cercle noir. L'association est « affiliée » à la Fondation de la Résistance.

Le Président d'Honneur (décédé) est Jean-Pierre Bloch (S.O.E., B.C.R.A., commissaire adjoint du C.F.L.N.). Le président actuel est Jean-Bernard Badaire, (Réseau Buckmaster, déporté), par ailleurs Président du Comité d'action de la Résistance (C.A.R.). Les vice-Pdts sont : Maurice Plantier (S.O.E., corps franc Pommiers) et Serge Ravel : membre du conseil d'administration de la Fondation de la Résistance, vice-Pdt du C.A.R., et secrétaire général de l'AERI, (organisation Cochet, Libération-sud, chef national des groupes francs des M.U.R., chef des F.F.I. de R.4, Compagnon de la Libération). Le trésorier est Jean-Marie Delarbre (Défense de la France, déporté). Les membres du Conseil d'administration sont : Lucie Aubrac, Pdt d'honneur de la fondation de la Résistance, (cofondatrice de Libération-sud), Jeanine Plantier, Hélène Viannay (co-fondatrice de Défense de la France), Raymond Aubrac (membre du comité directeur de Libération-sud), Charles Beaudoin (E.M. F.F.I. R.4), Jacques Delarue (Combat, interné-résistant), Roger Pannequin (responsable F.T.P. Pas de Calais), Maurice Prisset (avocat).

Projet CD ROM

Il associe actuellement 52 projets concernant 75 départements (certains projets régionaux : Île de France, Bretagne, Normandie, etc., groupent plusieurs

départements). L'ensemble de la France devrait être bientôt couvert. Chaque projet doit en principe associer des résistants et des historiens plus jeunes (professeurs d'université, de lycée, de collège), des chercheurs de différentes origines, et des informaticiens. Certains disposent d'équipes très importantes (50 personnes dans la Loire sous l'égide de l'Université) alors que d'autres n'associent que quelques bonnes volontés. Il n'est pas toujours facile de faire travailler ensemble acteurs et historiens, les premiers s'estimant seuls dépositaires de la vérité, les seconds se voulant avant tout soucieux d'histoire, avec ce que cela suppose de rigueur méthodologique, de recherches et d'éthique. Il arrive aussi que dans un département les diverses formations de la Résistance n'ont pas la même vision des faits.

Les structures de travail varient selon les départements, certains disposant de centres de recherches existants ou d'associations spécialisées rattachées à des organismes culturels ou administratifs. Les départements siège d'une université bénéficient d'avantages évidents : compétences mais aussi moyens (bibliothèque, informatique, etc.). Pour recruter ses chefs de projet l'AERI s'est, chaque fois que possible, adressée aux correspondants de l'Institut d'Histoire du temps présents (I.H.T.P.), dont certains avaient auparavant été ceux du Comité d'Histoire de la seconde guerre mondiale, enseignants rompus à la pratique de la recherche sur la période.

En cette fin d'année 2000, certains départements sont sensiblement plus avancés que d'autres et quelques-uns ont présenté des réalisations-type déjà très élaborées mais cette avance peut n'être que technique et témoigner surtout d'une excellente maîtrise de l'outil informatique. On peut distinguer aussi ceux qui font de la recherche historique au fil des besoins et ceux qui donnent priorité à l'histoire avant d'alimenter la technique (c'est le cas de la Creuse). Cette seconde méthode nous paraît d'ailleurs la plus logique car elle permet d'éviter les dérives résistancialistes, les choix inopportuns, les éventuels conflits de tendances et de personnes.

Pour notre région, le projet R.5 a beaucoup de difficultés à se mettre en place. Il est pourtant indispensable car les structures départementales dépendaient de celles de la région. La Haute Vienne manque semble-t-il de bonnes volontés et n'a encore que peu d'acquis. La Corrèze, malgré la compétence de son chef de projet, Gilbert Beaubatie, professeur d'histoire, correspondant de l'I.H.T.P., très averti des choses de la Résistance, se heurte à des divers types difficultés, la Dordogne paraît plus avancée ; c'est un département où la Résistance fut précoce mais complexe. L'Indre compte plusieurs enseignants travaillant sur la période de la Résistance mais ils ont de multiples projets et manquent de temps.

Les journées d'études : 11 et 12 novembre

Elles ont réuni environ 150 participants, dans une ambiance cordiale et studieuse. Majoritairement des

« jeunes », pour la plupart enseignants, et quelques « anciens », acteurs de la Résistance, manifestement ravis « d'être encore là » tels le Pdt Jean-Bernard Badaire, le vice-président et animateur Serge Ravel, Lucie et Raymond Aubrac, Rolande Treppe, Jacques Vico (Calvados), Gérard Prouteau (Vendée), Roger Ranoux (Dordogne), Raoul Galateau (Ardèche), etc.. La Haute Vienne était représentée par Pascal Plas, la Corrèze par Gilbert Beaubatie et un de ses collègues, la Creuse par Castille (Mme Michaud avait au dernier moment été retenue par des problèmes de santé).

Excellente organisation : unité de lieu pour les travaux et les repas pris en commun, du petit déjeuner au dîner, salle équipée de sièges avec tablette, bonne sono et bons moyens de projection, dossiers individuels très bien préparés et très complets, etc..

Difficile de résumer, même avec l'aide de quinze pages de notes, des interventions en général très riches, parfois un peu techniques car la réalisation de CD ROM fait appel à l'informatique et à un langage spécifique, pas toujours familier de tous les participants. Simple exemple : « réalisation de l'image LPEG 280 pixels format vignette dans la fiche CD ROM : - copier l'image TIF du support JA2 sur disque dur, ouvrir cette copie avec logiciel de retouche, - la mettre aux dimensions (280 pixels en largeur) résolution (72 dps) et format (JPEG) voulus, etc. »... Évident pour qui est averti ; pour le profane ? En d'autres termes, la réalisation d'un CD ROM AERI suppose que s'ajoutent aux connaissances historiques de très sérieuses connaissances en informatique ou l'assistance d'un informaticien confirmé. Il faut aussi préciser qu'il ne suffit pas de posséder un classique ordinateur doté d'un tout aussi classique logiciel de traitement de texte et d'un lecteur de CD ROM. Il faut disposer d'une capacité-mémoire importante, d'un scan-ner performant et de logiciels de retouche, du logiciel Frontpage et du logiciel spécifique AERI, d'un lecteur Jaz ou Zip, de moyens pour ajouter le son à l'image

Les résultats peuvent être remarquables et les maquettes présentées par les départements les plus avancés ont convaincu tous les participants de l'intérêt du projet, notamment dans ses objectifs pédagogiques.

La première journée, après le « rapport d'étape » de Serge Ravel, a consacré deux sessions à la recherche documentaire, c'est à dire à la connaissance et à l'exploitation des sources, première étape de tout travail historique. C'est un domaine qui nous est familier mais dont beaucoup semblent encore ignorer l'étendue, les conditions d'accès, le contenu. Chacun pense évidemment aux archives de sa ville ou de son département dont une importante partie n'est d'ailleurs pas encore directement accessible, mais il en existe beaucoup d'autres dont le nombre et les cotes souvent ignorées ont surpris nombre de participants. Le recensement des sources a justifié un répertoire de 70 pages. Parmi ces sources, l'accent a été mis sur les archives centrales de la Gendarmerie. Bien peu de départements s'y sont intéressés et aucun n'a fait le travail de Jean Michaud. En matière de recherche, la Creuse est sans doute un des départements les plus avancés.

L'utilisation des sources orales a évidemment été évoquée. Ancien et vaste débat qui remonte aux origines même des recherches sur la Résistance. Les historiens les plus avertis ont émis des réserves que nous partageons. Certains jeunes enseignants semblent leur accorder un intérêt que l'expérience certainement viendra tempérer. Notre bulletin publie régulièrement des exemples soulignant les défaillances de la mémoire et la fragilité des témoignages.

Il nous a aussi semblé que le « résistancialisme » n'est pas toujours absent, ce qui nous ramène aux publications des premières années de l'après-libération, à l'autoglorification, à l'apologie de telle ou telle formation, à l'hagiographie, lesquelles n'ont guère de liens avec l'histoire. Cette tendance, qui sans doute n'est pas toujours le fruit du hasard, nous paraît susceptible d'altérer quelque peu la crédibilité de certains projets et par voie de conséquence la qualité de l'initiative dans son ensemble. La Résistance n'est pas un épiphénomène en soi. Elle s'inscrit dans l'histoire, dans ce que les historiens appellent « le temps long ». Elle ne peut se comprendre que si elle est replacée dans son contexte. Le CD ROM est à cet égard un excellent outil pour présenter aux jeunes la France d'alors, une France qu'ils ont beaucoup de difficultés à imaginer, et le climat si particulier de la défaite, de l'occupation, de l'humiliation, du régime de Vichy.

Support pédagogique par excellence, le CD ROM se doit d'être un vecteur rigoureux de la connaissance historique, d'éviter toute altération ou déviation en fonction de motivations particulières, politiques ou idéologiques. Le cadre que constitue l'applicatif est suffisamment souple pour que chacun respecte l'éthique qui s'impose à tout travail historique, sans pour autant altérer les vraies valeurs de la Résistance.

La première session de la seconde journée a été surtout consacrée à la présentation de maquettes de projets et à des discussions sur « le plan éditorial ». Le commentaire ne peut évidemment pas rendre ce qu'apporte l'image et il serait fastidieux d'évoquer les concepts spécifiques qu'ont développé les chefs de projet de divers départements. Peut-être sera-t-il possible, un jour prochain, de présenter en Creuse quelques réalisations des départements les plus avancés.

Les deux dernières sessions ont souligné une ouverture sur l'avenir, une réflexion sur l'opportunité d'un site Internet mais aussi un aperçu sur les possibilités qu'ouvrirait, pour les échanges entre partenaires, la création d'un réseau Intranet, en fait d'un système utilisant les possibilités d'Internet mais accessible seulement à ceux qui travaillent sur le projet AERI.

De telles perspectives ne relèvent pas de l'utopie. Elles obligent seulement à prendre conscience de l'évolution des techniques et du monde dans lequel nous vivons. Pour information, les « pappies » qui se sentent dépassés pourront utilement consulter leurs petits-enfants.

La Creuse dispose des matériaux nécessaires et d'un recul suffisant dans la recherche pour réaliser un CD ROM de qualité mais, en raison des circonstances, elle a pris du retard. Chacun mesure chaque jour davantage le handicap que constitue la disparition de Jean Michaud. Les difficultés apparues dans la mise au point du projet R. 5 posent aussi problème et il importe d'en accélérer la concrétisation.

Notre nouveau programme éditorial est maintenant sur les rails et il va être possible de commencer à travailler au projet CD ROM, ce qui suppose une équipe spécialisée, composée en majorité d'enseignants (en cours de formation), et un complément de moyens techniques.

DIFFICULTÉS ET PIÈGES DE LA RECHERCHE HISTORIQUE

Dans un rapport de synthèse pour avril et mai 1944, daté du 2 juin, adressé au ministère de l'intérieur, le préfet de la Creuse, écrit : « Par mes rapports spéciaux des 29 avril et 1er mai 1944, je vous ai rendu compte des conditions dans lesquelles avaient disparu 6 fonctionnaires du Commissariat de Guéret :

- M. Clauss, Commissaire de police
- M. Turban, Inspecteur
- M. Danet, Inspecteur
- M. Chéron, Secrétaire
- M. Peyracaud, brigadier
- M. Hautcolas, auxiliaire.

M. le Procureur de la République a requis l'ouverture d'une information contre X... au chef d'arrestation illégale et séquestration de personnes, infraction à la loi du 5 juin 1943, à la suite de la disparition de ce personnel ».

Question : Qui a bien pu, à cette date, arrêter et séquestrer le commissaire et ses collaborateurs ? Pour le chercheur non averti la réponse ne peut être que : la Résistance.

La réalité est toute différente mais, hélas, il ne reste plus que 2 ou 3 survivants capables de décoder de tels textes.

D'abord, il faut savoir que le commissariat de Guéret est noyauté depuis plus d'un an et que la plupart de ses membres appartiennent à la Résistance, que le commissaire et plusieurs de ses principaux collaborateurs sont membres du réseau Ajax dont le responsable régional n'est autre que le Commissaire aux R.G. Henri Castaing.

Il faut aussi savoir que le 28 avril, dûment alertés de la présence à Guéret d'individus suspects s'intéressant au Chef des M.U.R. et à un radio parachuté, plus ou moins repéré dans le secteur du Pont à la Dauge, les policiers du commissariat de Guéret ont interrogé et retenu ces personnages un peu trop curieux, en fait deux miliciens, le temps de permettre à ceux faisant l'objet de leur recherche de se mettre en sécurité.

Si l'on sait que depuis le début de l'année toutes les forces de Police, de Gendarmerie, de la Garde, des G.M.R. etc., sont placées sous l'autorité du Secrétariat au maintien de l'ordre dirigé par Darnand, par ailleurs chef de la milice, on comprend que Clauss et ses collaborateurs aient jugé prudent de « disparaître ».

Reste à s'interroger sur l'ouverture, par le Procureur (toujours de la République) d'une information contre X... pour « arrestation illégale et séquestration », laquelle vise d'évidence à « couvrir » les policiers. Elle a manifestement été souhaitée par le Préfet Vasserot qui lui aussi appartient au réseau Ajax depuis septembre 1943.

Il ne subsiste dès lors qu'une interrogation : le Procureur a-t-il agi par simple respect d'une procédure administrative courante ou par conviction, c'est à dire en pleine connaissance de cause, pour protéger les policiers ? Il semble que la seconde hypothèse puisse être retenue car le Procureur fut maintenu dans ses fonctions à la Libération (alors que les archives de la période précédente laissent entrevoir une attitude parfois équivoque).

Dans ce même rapport du 2 juin 1944, le nouveau Préfet de la Creuse (par intérim) écrit « M. Castaing Henri, Commissaire Principal, Chef du service, et M. Adam Paul, Inspecteur principal, ont fait l'objet, le 6 mai, d'arrêtés d'internement administratif. Ces arrêtés n'ont pu être exécutés, les intéressés n'ayant pas pu être découverts. Par arrêtés ministériels du 16 mai 1944, ils ont été révoqués. La direction du service est actuellement assurée par M. le Commissaire Delouvrier du Service des Renseignements de la Haute Vienne. L'Inspecteur auxiliaire Mazois est en congé de maladie pour une durée de 20 jours ».

Le Préfet en poste en ce début mai n'a manifestement pas de chance avec ses policiers. Ce serait inquiétant si l'on ne connaissant son appartenance au même réseau que ses subordonnés. Il doit être rassuré car le commissaire Delouvrier appartient lui aussi au réseau Ajax. Quant à l'Inspecteur Mazois, il est entré en clandestinité après avoir prévenu un résistant des menaces d'arrestation qui pesaient sur lui.

Le Préfet Vasserot est à son tour relevé de ses fonctions le 10 mai, par Laval, sur intervention du chef de la milice, « en fonction de l'article 1er de la loi du 17 juillet 1940 ». L'intérim est assuré par M. Faugeron, sous-Préfet d'Aubusson. Rappelons que le Secrétaire général André Vy, a été révoqué par arrêté du 8 avril.

Le nouveau Préfet « par intérim » constatera dans un rapport ultérieur: « A la suite des événements des 7, 8 et 9 juin, le commissaire Delouvrier qui avait été nommé en intérim chef du service [des R.G.] a disparu. Aucune précision n'a pas pu être obtenue sur les circonstances de cette disparition ». « Les Inspecteurs Grimaldi et Mazois se trouvent en congé de maladie, ainsi que Melle Janvier, sténo-dactylo. En fait ils ont « pris le maquis ».

Le chercheur non averti ne pourra que constater, éventuellement s'interroger, mais les acteurs ayant disparu, seules quelques personnes mêlées aux événements d'alors sont encore capables de les interpréter et d'en traduire la réalité.

Nous avons dans un précédent bulletin souligné les risques d'acceptation « au premier degré » des archives. L'exemple ci-dessus montre à quelles aberrations on peut aboutir lorsqu'on ne maîtrise pas le « dessous des cartes ». De semblables constats peuvent être faits pour d'autres archives, tout spécialement celles de la Gendarmerie. L'historien comme le simple chercheur aura souvent beaucoup de difficultés à distinguer le vrai du faux s'il n'a pas le vécu de la période ou l'expérience que seule peut apporter une longue pratique de telles sources, s'il ne sait pas correctement « lire entre les lignes », s'il ne possède pas les clés du décodage.

Ce constat nous porte à regretter une fois de plus que les résistants, lorsqu'ils étaient encore nombreux, n'aient pas toujours cru devoir collaborer avec les historiens et éclairer leur recherche. Celle-ci va devenir de plus en plus aléatoire.

MÉMOIRE ET HISTOIRE

Dans le précédent numéro, nous avons rapporté les réserves de l'historien François Bédarida sur la mémoire, donné de nouveaux exemples de défaillances de celle-ci, évoqué les mémoires « reconstruites ». Ci-après l'opinion d'un grand résistant et ses réserves vis à vis de sa propre mémoire.

« Se pencher sur un passé au soir d'une vie bien remplie implique un réel effort de la part d'un homme de mon âge pour mobiliser ce qu'il reste de souvenirs. La mémoire évolue, n'est plus fiable, elle s'approprie des faits, en élimine d'autres. Inconsciemment je peux être amené à opérer des reconstructions, des choix ». L'homme qui s'exprime ainsi est Jean-Pierre Lévy, fondateur et principal dirigeant de Franc-Tireur. (*Mémoires d'un franc-tireur. Avec la collaboration de Dominique Veillon.* Complexe. 2000).

L'historienne qui a recueilli ces « mémoires » écrit de son côté : « Ce travail de mémoire n'a pas été un travail de tout repos, du fait du contexte. L'effort, le souci de vérité, nous ont accompagnés tout au long de ces années. L'effort, celui d'un grand acteur de la Résistance et d'une historienne enquêtrice pour remonter ensemble le cours d'une existence dominée par l'engagement ... Recherche de la vérité dans le dialogue entre l'acteur et l'historien, quête exigeante, rigoureuse, parfois tendue, dans la confrontation de deux grilles de lecture, de deux rôles, de deux générations. Avant tout, nous voulions mieux comprendre le déroulement des faits individuels et collectifs, la prise de décision en

évitant autant que faire se peut le piège de la reconstruction ».

Ce commun souci de vérité honore le grand résistant que fut Jean-Pierre Lévy et souligne une trop rare lucidité. Il met aussi en relief l'éthique de l'historienne. Pour information, Dominique Veillon, chercheur au Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale poursuit ses travaux au sein de l'Institut d'histoire du temps présent (I.H.T.P.) Elle a publié *Le Franc-Tireur, un journal clandestin, un mouvement de Résistance* (Flammarion 1977) et plusieurs autres ouvrages dont *Vivre et survivre en France 1939-1947.* (Payot 1995).

Fragilité de la mémoire. (Suite mais pas fin)

Il nous a été communiqué récemment (par un ancien de l'École de la Garde) deux témoignages recueillis auprès de témoins authentiques, manifestement l'un et l'autre de bonne foi, sur l'épisode « Chez-Jallot » (souvent confondu avec Courson). Rappelons que le 16 juillet 1944, dans l'après-midi, une voiture allemande, apparemment égarée, fut accueillie sur la petite route conduisant au hameau de Chez-Jallot par une rafale de fusil-mitrailleur (mal ajustée). Les occupants parvinrent à s'enfuir. L'un des témoins a vu un véhicule « de type civil » alors que l'autre a vu « une fourgonnette découverte à l'arrière ». Ce n'est pas la même chose et par voie de conséquence l'un d'eux se trompe.

Défaillance classique de perception ou altération et recomposition ? Notre correspondant a, ultérieurement, vu passer « une voiture américaine de couleur claire ». C'est sa mémoire qui garde le souvenir le plus précis, les détails retenus complétant la vision du premier témoin. Il s'agissait bien d'une voiture américaine ayant subi les aménagements particuliers, connus des historiens ayant travaillé sur le R. 1000, et propres aux véhicules équipant cette unité, laquelle opérait alors au sein du Gpt Jesser.

Concernant l'attaque du P.C., l'un la situe vers 2 heures et l'autre vers 4 heures du matin. Là encore divergence entre deux témoins de bonne foi. C'est le second qui est le plus proche de la vérité. L'un a entendu un canon, pas l'autre. En l'état des connaissances il n'y eut pas de tir au canon. Hors confusion entre canon et grenade c'est la mémoire qui s'est enrichie ou recomposée.

Ces divergences d'appréciation recueillies récemment auprès de témoins authentiques et de bonne foi montrent une fois de plus les limites et la fragilité de la mémoire. Ils soulignent aussi la constante perplexité du chercheur qui n'a pas de possibilités de recoupement.

VÉRITÉS ET LÉGENDES

Les deux témoins évoqués ci-dessus auraient aussi fait état, avec la même bonne foi, de la fuite de François et de son E.M. par le « souterrain de Courson ». Nous avons déjà fait justice de cette légende accréditée au

début des années 90, c'est à dire 50 ans après les faits. Rappelons que ledit souterrain, déjà alors en partie éboulé, condui-sait vers un puits, en direction des assaillants. Par ailleurs tous les survivants ont témoigné de l'évacuation dans l'ordre, sans utiliser le souterrain, sans panique ni « fuite » affirmant ainsi le caractère malveillant de l'insinuation.

Les mémoires des deux témoins ont donc enregistré, en parfaite bonne foi, des propos de pure invention préférés il y a moins de dix ans, lesquels sont venus s'inscrire en complément des souvenirs d'époque et s'y associer. Ainsi s'accréditent et se perpétuent les légendes.

Comment peut réagir et surtout comment réagira demain le chercheur non averti, s'il ne dispose pas de moyens de recoupement, de possibilité de détecter le mensonge, de distinguer vérité et légende ?

S'interroger conduit à réviser ses classiques : « Mentir sans avantage pour soi-même est imposture, ... mentir pour nuire est calomnie : c'est la pire espèce de mensonge » écrit Rousseau. Beaumarchais est plus explicite encore : « D'abord un bruit léger, rasant le sol comme l'hirondelle avant l'orage, pianissimo, murmure et file et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille et piano, piano, vous le glisse à l'oreille adroitement. Le mal est fait ; il germe, il rampe, il chemine et rinforzando, de bouche en bouche, il va le diable ; puis tout à coup, ne sait comment, vous voyez calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'oeil ».

Calomniez, il en restera toujours quelque chose

QUI RECONNAÎT QUI ?

Les documents ci-après nous ont été confiés par Alain Chazette, pour identification.

Présentés lors d'une réunion de C.V.R., le 25 août dernier nul n'a reconnu le porteur de bazooka et son compagnon porteur de torpilles sur une photo apparemment prise le 7 juin 1944 à Guéret. Nul n'a identifié la formation qui défile devant l'hôtel de Ville, sans doute début septembre, lors d'une prise d'armes à l'occasion de la venue à Guéret du Commissaire de la République Boursicot.

La reproduction par photocopie altère quelque peu la qualité des photos mais nous espérons cependant que

quelqu'un voudra bien nous faire part de ses certitudes, à défaut de ses présomptions.

L'identification de « l'équipe bazooka » devrait être possible car si la photo a bien été prise le 7 juin, on connaît celles qui ont utilisé cette arme : Gérard et Pierre Henry contre l'hôtel Auclair, Roger Biton et René Hayot en façade du Saint François, Marcel Camus et Blanche sur l'arrière du Saint François, Blanche et X de la 1ère Cie Franche sur l'immeuble de la milice.

Celle de l'unité qui défile devant l'Hôtel de ville, au long de la place Bonnyaud, devrait être facilitée par l'allure de son chef et par l'équipement des hommes, relativement homogène, ce qui était encore rare en ce début septembre.

Il serait surprenant que les mémoires de tant d'acteurs puissent témoigner de tant de choses sur la Résistance et se révèlent incapables de reconnaître, sur une photo d'époque, une unité défilant à une date connue, en un lieu et dans des circonstances connues. Merci par avance à tous ceux qui voudront bien participer à l'identification des documents ci-après.

LA DAS REICH

Le 3ème Bt du Rgt Der Führer en Creuse

Que n'a-t-on raconté sur la Das Reich ? Que n'a-t-on écrit sur Oradour dont le drame a inspiré au moins 20 ouvrages ? Que n'a-t-on raconté, écrit, affirmé sur l'incursion d'un bataillon de la Das Reich en Creuse ? Sur le parcours des 4 compagnies et sur Combeauvert ? Sur la réoccupation de Guéret et sur la justification de l'absence de représailles ? Grâce à Alain Chazette, grand spécialiste des formations allemandes ayant opéré en France, voici, en l'attente d'une étude qu'il publiera prochainement, quelques informations inédites :

La 2.-SS-Panzer-division-Das Reich.

Au 1er juin 1944 ses effectifs sont les suivants :

	<u>Dotation</u>	<u>Manque</u>
Officiers	545	151
Sous-Officiers	4 440	1 309
Hommes	14 512	
	-----	-----
Total	19 497	1 460
Auxiliaires	1 074	
(civils recrutés pour des tâches diverses)		

Il apparaît que les effectifs de la division, compte tenu des manquants et des supplétifs (auxiliaires), sont de l'ordre de 19 000. Sa dotation en hommes semble complète mais il manque des officiers et sous-officiers : plus du quart de la dotation théorique, ce qui souligne l'importance des pertes subies sur le front de l'Est et l'incapacité dans laquelle se trouve l'E.M., en cet été 44, de remplacer ses cadres. Elle n'a été qu'en partie complétée et reformée durant son séjour en France mais en l'état elle reste redoutable.

Le 4. Rgt Der Führer et son 3. Btn

Il a amorcé son mouvement vers le nord, en direction de Limoges, le 7 juin, suite aux directives de l'O.B.W. (Haut Commandement Ouest) mettant temporairement la division au service du 66° corps pour lutter contre « les bandes ». Il compte 4 bataillons à 4 compagnies. C'est la 3° Cie du 1er Btn qui s'illustrera à Oradour.

Le 3° Btn est aux ordres du Sturmbannführer (commandant ou chef de bataillon) Helmüt Kämpfe, considéré comme un

des héros de la division. Il quitte la RN 20 le 8 au soir en direction de Saint Léonard. Le 9, il a pour mission d'avancer en direction de Guéret dont l'E.M.P. est sans nouvelles (toutes les communications ont été coupées le 7 par la Résistance) mais sait que la ville est solidement tenue car le 8, une Cie du 163° Btn de la 189° division a été repoussée avec des pertes sévères. L'opération montée pour le 9 associe le 163° Btn, renforcé pour la circonstance et appuyé par l'aviation, au 3° Btn de Der Führer. Au premier les 3 entrées nord et est, au second les 3 entrées ouest et sud.

Le Btn de Kämpfe compte 4 Cies : 9-10-11-12 et un échelon de commandement. Ses effectifs, connus au 20 juin, c'est à dire après son séjour en Limousin et avant son engagement en Normandie, comprennent 22 officiers, 143 sous-officiers, 728 hommes et 6 hiwis (supplémentifs étrangers), soit un total de 899 pour une dotation théorique de 25 officiers, 159 sous-officiers et 697 hommes soit un total de 891. Il est donc sensiblement mieux doté que la division dans son ensemble. Sa dotation théorique en matériel est de :

- 4 Ie.PKW (véhicule léger de transport de personnel)
- 7 m.PKW (véhicule lourd de transport de personnel)
- 6 Ie.LKW (véhicule léger à 6 roues)
- 28 m.LKW (véhicule lourd à 6 roues)
- 24 Ie.SPW (véhicule semi-chenillé léger)
- 58 m.SPW (véhicule semi-chenillé moyen)
- 31 m.Krad (moto lourde)
- 18 s.Krad (moto)

La simple énumération de ces matériels montre l'importance des moyens mis en œuvre le 9 en Creuse : 176 véhicules dont 82 semi-chenillés dotés en principe d'une mitrailleuse, parfois de canons de 47 ou 75 Pak.

Les 10-11 et 12° Cies quittent la RN 141 peu après Saint Léonard en direction de Chatelus le Marcheix avec mission d'entrer dans Guéret par les routes de Grand-Bourg (Courtille) et La Souterraine. La 9° Cie et l'échelon de commandement passeront par Bourganeuf et entre-ront par la route de Limoges.

La 9° Cie du 3° Btn du Rgt Der Führer

Elle est aux ordres de l'Untersturmführer (s/s Lt) Kohs et dispose de 1 PKW, 1 Ie.LKW, 4 m.LKW, 3 Ie.SPW, 17 m.SPW, 7 m.Krad. Les dotations des autres Cies sont identiques. L'échelon de commandement aux ordres du chef de Btn dispose pour sa part de 4 Ie.PKW, 2

Ie.LKW, 13 m.LKW, 7 Ie.SPW, 6 m.Krad et 3 s.Krad. Au total 70 véhicules dont 27 semi-chenillés, certains équipés de canons (rapport d'opération du Btn pour la journée du 9). Ce rapport a déjà été évoqué dans nos bulletins. Il sera publié dans l'étude d'Alain Chazette et nous en reprendrons ultérieurement des passages qui sans doute soulèveront à nouveau des réserves ou polémiques : classique affrontement des mémoires construites ou reconstruites en fonction des « on m'a dit », « j'ai lu », etc., et des documents.

Il est bien connu que des rapports militaires peuvent présenter des imprécisions, voire des erreurs de détail mais les rédacteurs n'ont pas d'état d'âme. Une compagnie d'une division blindée S.S. en opérations ne se déplace pas à la manière d'un groupe de maquisards mais en fonction d'ordres précis et de règles établies, en respectant les distances prévues entre véhicules, ce qui signifie que le dernier du convoi peut être à plus d'un kilomètre du premier. Les axes de déplacement sont désignés par les numéros des routes, les directions par les points cardinaux, les repères géographiques par leur cote (altitude) figurant sur les cartes, en la circonstance la carte Michelin.

La simple évocation des moyens mis en oeuvre montre à quel point les maquisards étaient démunis face à des unités comme la Das Reich et plus tard les éléments de base du groupement Jesser : le R 1000 et le AA 1000.

La Das Reich en Limousin

Rappelons une nouvelle fois que seuls les éléments « légers » de la division, soit à peine le tiers des effectifs, furent engagés en Limousin et que les maquis n'ont pas « arrêté » la Das Reich. C'est la décision de son engagement contre les maquis, d'ailleurs regrettée et critiquée par Lammerding, le temps perdu à lutter contre « les bandes », qui fut à l'origine de son arrivée tardive sur le front de Normandie.

L'histoire ne s'écrit pas avec des opinions, des déductions, des fantasmes. Précisons que l'« ordre divisionnaire de rassemblement dans le secteur de Limoges » (Ia/760/44. Secret) n'est pas du 9 juin mais du 10 à 16 h 30., ce qui dément les assertions de telle journaliste manifestement plus douée pour le roman que pour l'histoire. Si le général Lammerding, commandant la Das Reich avait reçu le 9 l'ordre de regagner la Normandie, il n'aurait pas personnellement signé ce même jour, à 23 h 15, l'ordre divisionnaire (In/751/44 secret) fixant les objectifs des différentes unités pour le 10. Ces rappels d'apparence mineurs, font justice d'une théorie - d'une divagation - qui, répercutée et reprise en toute bonne foi par ceux qui n'avaient pas les moyens de la vérifier, se transforme en légende et tend à devenir vérité

Petit détail, simplement anecdotique : le compte rendu de mission du 3^e Btn pour la journée du 9 précise que son commandant (Kämpfe) était au volant d'une voiture Peugeot, lorsqu'il fut arrêté. Certains auraient vu une Talbot !

LES SOURCES AUXQUELLES PUISE L'HISTOIRE

Elles sont multiples :

Les mémoires individuelles ou collectives, dont nous avons maintes fois souligné les limites. Elles sont sélectives, infidèles et souvent reconstruites.

Les archives de la Résistance. Relativement peu nombreuses et pas toujours fiables : nécessité de cloisonnement, faux-noms et faux-papiers, textes parfois codés et difficiles à déchiffrer, etc.. Elles ont, en général, été versées dans les services officiels, parfois conser-vées par des personnes ou des associations.

Les archives publiques françaises civiles et militaires, issues des services de l'État, conservées en de multiples centres :

- Archives départementales (A.D.). Elles regroupent les archives de la préfecture, en tout ou partie celles de la police et de la gendarmerie, des tribunaux, de différents organismes spécifiques de l'époque : légion, milice, mais aussi, relations avec l'occupant, S.T.O., ravitaillement et services économiques, etc..

- Archives régionales (en principe aux A.D. du chef lieu de région). Elles rassemblent tout ce qui relevait de l'échelon région institué par le gouvernement de Vichy.

- Archives nationales (A.N.). Elles concernent en principe les archives des ministères civils et militaires et sont réparties entre divers centres de conservation. Le Centre d'accueil et de recherches des archives nationales (CARAN) regroupe de nombreux fonds avec notamment les dossiers du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale, du Ministère de l'intérieur, de la Direction générale des territoires occupés, du B.C.R.A, du CFLN (Comité Français de Libération Nationale), etc..

- Les Archives allemandes, notamment les archives militaires regroupées en différents centres.

- Les Archives alliées, surtout anglaises et américaines, notamment les archives militaires, là encore regroupées en différents centres en Angleterre et aux États-Unis.

A ces sources viennent encore s'ajouter les travaux déjà réalisés par des organismes de recherche spécialisés tels l'Institut d'histoire du temps présent (I.H.T.P.), les ouvrages des historiens qui éclairent la connaissance et souvent orientent les nouvelles recherches, ce qui suppose une importante bibliothèque spécialisée.

Il faut savoir (sujet déjà évoqué) que l'accès aux Archives est réglementé par la loi mais que certaines cotes qui ne sont pas encore librement accessibles peuvent faire l'objet de dérogations.

Ce simple rappel des nombreuses sources auxquelles s'alimente l'histoire de la période 40-45 et spécialement celle de la Résistance souligne la difficulté et l'importance des recherches que nécessite tout travail historique sérieux. On mesure mieux encore le temps nécessaire si l'on sait que, hors exceptions, la photo-copie des documents est interdite, que le chercheur doit les recopier à la main ou sur un ordinateur portable.

Les difficultés d'exploitation et d'analyse

L'accès aux sources et la transcription n'est que la première phase du cheminement conduisant à la concrétisation du travail historique. Les exemples évoqués (ci-dessus, page 8 et dans de précédents bulletins) mettent en relief les difficultés d'exploitation et d'analyse pour une période qui avait en quelque sorte institutionnalisé le mensonge et la désobéissance.

Il fallait alors souvent mentir, tricher, transgresser les lois et règlements dans la plupart des actes de la vie courante : recourir au « système D » pour tenter de manger à sa faim, parfois pratiquer un troc illégal pour tenter de se vêtir et de se chausser, pour obtenir l'indispensable pneu de vélo, etc., disposer de « vrais » faux-papiers pour justifier que l'on avait un travail, que l'on n'était pas réfractaire au S.T.O., se doter des moyens ou alibis indispensables pour convaincre que l'on n'était pas résistant, communiste, gaulliste, juif ou franc-maçon, etc.. Et, stade ultime, entrer en clandestinité, devenir « hors la loi », faire l'objet de recherches, tel un criminel.

Les archives ont l'inestimable mérite de garder trace de ces conditions de vie exceptionnelles, des textes qui les régissent mais aussi des constats, rapports, P.V. qui ont enregistré les transgressions. Ces sources, officielles donc réputées traduire une réalité, sont difficiles à exploiter car, souvent, elles ne peuvent pas être prises au premier degré, acceptées en l'état. A des stades divers, y compris au niveau des centres d'application des directives, nombreux sont ceux qui les adaptent ou les interprètent plus ou moins en fonction des circonstances, du zèle que justifie la perspective d'un avantage ou d'une considération particulière, de la prudence qui conduit à « ouvrir le parapluie » pour éviter tout ennui présent ou futur, de l'évolution des esprits dans le temps et du réveil des consciences que stimule la perspective d'un prochain changement de régime.

Les archives sont fiables quant aux dates et lieux, aux références administratives ou juridiques ayant justifié les P.V. mais sont souvent difficiles à interpréter. Seul un observateur averti, contemporain des faits, disposant de repères et autres possibilités d'authentification, peut « lire entre les lignes », décoder les rapports.

Nous avons déjà souligné les difficultés d'interprétation des rapports et P.V. de gendarmerie et de police à partir de 1943, du préfet en fonction, en fait de l'incidence du noyautage des administrations publiques. La nécessité aussi de bien connaître les attitudes et comportements

des fonctionnaires « légalistes » ou zélés tels le préfet Henry ou le commandant de gendarmerie Rivals, de ceux qui sont acquis à la Résistance tels le préfet Vasserot et les commissaires de police, de la conduite ambivalente ou simplement évolutive de divers autres fonctionnaires de responsabilité.

Le chercheur qui s'impose une éthique doit avoir acquis, une bonne connaissance des centres de décision et des textes, lois, décrets, arrêtés, etc., avoir consacré beaucoup de temps à cette source incontournable mais souvent négligée qu'est le Journal Officiel.

C'est elle par exemple qui permet de savoir que, contrairement à des affirmations souvent répandues, Vichy n'a pas légiféré contre les communistes et les étrangers mais s'est servi des lois du gouvernement Daladier, qu'il n'a pas imposé de parti unique mais qu'il a de fait mis « sous le boisseau » les partis démocratiques, qu'il a dissous les syndicats ouvriers mais aussi les syndicats patronaux, qu'il porte la responsabilité entière des lois d'exception et des textes qui ont dès 1940 établi une dictature, qu'il a parfois devancé les exigences allemandes et n'a souvent que mollement résisté à leurs pressions, que le statut des Juifs est une initiative de Vichy et les rafles la conséquence d'une horrible négociation entre Bousquet et Oberg, avalisée par Pétain et Laval, que ce dernier a supplanté le premier dans ses prérogatives législatives à partir de novembre 1942, que le 1er janvier 1944, Darnand, chef de la milice, a été nommé Secrétaire Général au « Maintien de l'Ordre » et a de ce fait acquis autorité sur toutes les forces de Police, de Gendarmerie, Garde, G.M.R., etc., qu'il obtient ensuite des lois répressives visant les fonctionnaires et les militaires jugés trop tièdes ou trop complaisants vis à vis de la Résistance, etc..

Archives étrangères : allemandes et alliées

L'historiographie consacrée à la Résistance a bien souvent négligé les acteurs étrangers et tout spécialement les adversaires directs ! Comme s'il était possible de faire de l'histoire en ne regardant que par un seul bout de la lorgnette ! C'est vrai pour la plupart des ouvrages traitant de la Résistance tant au niveau départemental, que régional et national. Il n'existe que très peu de textes traitant des forces d'occupation en France. Maints auteurs ont pu écrire l'histoire de leur département sans disposer des sources de base sur l'adversaire, sans distinguer les missions et moyens du M.B.F. et les forces de l'O.B.W, sans toujours faire correctement la différence entre S.S. et Wehrmacht, Gestapo et S.D., etc.

Aucun des grands colloques de l'I.H.T.P. consacré à la Résistance n'a vraiment traité de l'adversaire, et de la vision de l'occupant sur la Résistance, hors l'excellente contribution d'Eugène Martres à Besançon, en juin 1995 : « *Points de vues allemands sur Résistance et maquis* » et celle de Hans Umbrecht sur : « *Les Allemands face à la lutte armée* ».

Dans nos départements que n'a-t-on écrit sur la Das Reich et sur Jesser ! Sans parfois disposer du minimum de sources élémentaires comme le K.T.B de l'E.M.P. 588. (Journal d'opération de l'autorité allemande qui couvrait les Régions 5 et 6 de la Résistance). Pour la Das Reich on commence seulement à admettre que seul un tiers de la division, environ, est intervenu en Limousin et à connaître les moyens, en hommes et matériel, mis en oeuvre. Concernant le groupement Jesser, il a fallu attendre la publication du premier ouvrage d'Eugène Martres pour en connaître la composition, les effectifs, les moyens et les méthodes.

L'assistance apportée par les alliés à la Résistance et par la Résistance aux alliés est presque aussi mal connue que les moyens de l'adversaire. Il existe des ouvrages traitant des réseaux français mais bien peu de chose concernant les réseaux britanniques, hors le livre, non traduit, de Michael Foot sur le S.O.E., alors que ces réseaux sont à l'origine de la moitié environ des parachu-tages reçus par la Résistance française. Dans certains départements, le rôle des missions britanniques a obtenu sa juste place mais dans d'autres il est encore méconnu.

Les archives détruites ou « disparues »

Il faut savoir qu'au lendemain de la libération l'éminent ministre de l'Intérieur avait, dans un excès de zèle purificateur, prescrit la destruction de toutes les archives concernant les actes de « l'autorité de fait se disant gouvernement de l'État Français ». La décision fut heureusement rapportée quelques jours après. Le temps de réaction de l'appareil administratif et l'ampleur de la tâche ont sans doute préservé la plupart des archives officielles mais il ne peut être exclu que quelques dossiers aient disparu à jamais. L'épuration entraîna le transfert de certaines archives vers les instances qui avaient à en connaître : Tribunal militaire, Cours martiales, Cours de Justice, etc.. Les services de Sécurité militaire et les 5ème bureau des EM de région eurent aussi à traiter divers dossiers. Les documents devraient donc se retrouver aux Archives départementales et dans les Archives militaires normalement appelées à les con-server. Ce n'est pas toujours le cas. Certains dossiers se sont manifestement « égarés » et comme il n'y avait pas à l'époque de photocopieurs donc de « doubles » ...

Il est aussi des dossiers qui ont été illégalement « récupérés » ou « piqués » à des fins personnelles ou politiques, donc soustraits, en toute impunité, à leur destination normale : autorité judiciaire ou transfert direct aux Archives. En l'état des connaissances, certains auraient été conservés à titre personnel, d'autres seraient restés aux mains de groupes ou formations qui les détiendraient toujours, d'autres encore auraient rejoint un centre de regroupement privé qui commencerait toutefois à s'ouvrir à quelques historiens. De telles initiatives sont regrettables et même condamnables (détournement, appropriation et conser-

vation illicite de documents publics). A ce jour, bien que notoirement connues, elles ne semblent pas avoir fait l'objet de recherches et sanctions. Ces « soustractions » illicites, quel qu'en soit le mobile, ont pu contrarier, à l'époque, la bonne administration de la Justice, ou permettre ultérieurement des actes parfois regrettables. En tout état de cause, elles ont perturbé la recherche historique, rendu difficile voire impossible l'approche de certains sujets.

Le chercheur quelque peu averti prend très vite conscience de ce qui manque pour vérifier ou préciser une information et s'en trouve d'autant plus frustré. Il a existé aussi, malgré les règles et les précautions prises, - les responsables des archives le savent bien - des « emprunts » ou « prélèvements » dans les cotes car il est plus facile de « soustraire » que de copier un document. Là encore, le chercheur averti, sait parfaitement repérer la pièce manquante.

Malgré ces handicaps et les difficultés d'interprétation évoquées, les archives officielles sont les sources essentielles pour toute recherche historique digne de ce nom. La difficulté principale est, pour le chercheur, la multiplicité des centres de conservation. Dans notre pays ultra centralisé mieux vaut travailler sur la région parisienne que sur la Creuse car c'est à Paris et dans sa banlieue que se situent la plupart des centres de conservation, étant précisé que les Archives centrales de la Gendarmerie sont encore au Blanc. C'est aussi de Paris qu'il est le plus facile d'accéder aux sources étrangères.

Par ailleurs, le travail des historiens et chercheurs qui ont accédé à de multiples sources permet une vision plus globale des faits, enrichit la connaissance, autorise les rapprochements et comparaisons, permet de situer les spécificités. Pour le profane, la différence entre l'oeuvre historique et le récit ou le conte plus ou moins hagiographique est la mention des sources et des cotes.

RÉSEAUX (suite)

Ils demeurent peu et souvent mal connus alors qu'ils jouèrent un rôle important. Nous avons dans le précédent numéro évoqué les réseaux britanniques du S.O.E. Ci-après quelques informations sur les réseaux Français, tirées d'un ouvrage récemment paru : *Colonel Passy Mémoires du chef des services secrets de la France Libre*, (Éditions Odile Jacob) présentés par J.L. Crémieux-Brilhac qui écrit dans sa préface : « De cette guerre secrète, tout est loin d'avoir encore été dit. 819 agents parachutés d'Angleterre en France et 125 d'Afrique du Nord pour le compte des différents services alliés : 227 atterrissages clandestins ayant permis de déposer en France 443 passagers et d'en ramener 635 en Angleterre dont moitié pour le compte du B.C.R.A. ; 299 agents ou missionnaires débarqués et 883 personnes embarquées sur nos côtes par bateaux de pêche, felouques, vedettes ou sous-marins. Si l'on y ajoute les passages par les Pyrénées ce sont plus de

quinze cents agents ou missionnaires qui, dans les deux sens, ont transité entre le monde libre et la France. »

Observations : Ces chiffres associent Français et Alliés. Il faut compter une bonne moitié de Français. « On sait - on ne le disait pas - qu'aux pires moments, la survie d'un opérateur radio ne dépassait pas six mois ». ... « L'amélioration et la - très relative - miniaturisation des postes émetteurs ne suffisait pas à rendre moins vulnérable les opérateurs, héros obscurs d'une guerre sans merci. La radiogoniométrie allemande faisait d'eux les maillons faibles des réseaux. 83 % des opérateurs envoyés en France au deuxième semestre de 1942 auront été arrêtés et pour la plupart torturés, exécutés ou déportés ». Tragique constat qui devrait appeler à l'humilité nombre de héros tardifs et autoproclamés.

Les services français de Londres et spécialement ceux que dirigeait Passy étaient très dépendants des Anglais : « Ils s'étaient réservé, en effet, l'exclusivité des liaisons et des transmissions avec la France : ils fournissaient les appareils émetteurs et récepteurs clandestins et assuraient la diffusion et la réception de tous les télégrammes de France ou vers la France ainsi que leur cryptage et décryptage, à l'exception de ceux qui étaient en code secret français (encore est-il quasiment certain qu'au moins à partir de 1942 ils contrôlaient secrètement aussi ces derniers). Ils avaient l'exclusivité des transports aériens et maritimes avec l'Europe occupée. Enfin, c'est eux qui assuraient la formation des agents et leur procuraient les faux-papiers et la pilule fatale ».

Concernant la position des alliés vis à vis de la Résistance intérieure française, à noter cette mention : « Churchill lui a rappelé sans aménité [au général de Gaulle, le 10 mars 1943] l'opposition absolue des autorités militaires britanniques à toute action immédiate qui prendrait la forme d'attentats contre des militaires allemands. Non que les chefs d'état-major britanniques doutent de l'appoint que la Résistance militaire française peut fournir ... mais ils estiment que la France n'est pas un pays géographiquement favorable à la guérilla, comme le sont les Balkans, et que, par suite, l'intervention militaire de la Résistance devra essentiellement viser à faciliter le débarquement allié lors qu'il se produira ». En fonction de quoi les parachutages d'armes à la Résistance n'intervinrent de manière significative qu'au printemps de 1944.

Missions : Renseignement - Action Françaises, Alliées, Interalliées

Tout lecteur non averti éprouve beaucoup de difficultés dans l'approche et la connaissance des réseaux et missions. Qui faisait quoi ? Qui était qui ?

Les réseaux dits de renseignement tels Alliance ou la C.N.D., faisaient parfois de « l'action » et les réseaux action du « renseignement ». Nous avons vu que certains réseaux français pouvaient travailler pour les Anglais et que des réseaux britanniques associaient souvent des Français.

Les missions d'origine française (C.F.L.N.-B.C.R.A.) pouvaient avoir de multiples fonctions. Les « délégués » tels Jean Moulin et ses successeurs avaient à connaître des activités des différents services de renseignement et d'action mais aussi vocation à coordonner les initiatives de la Résistance intérieure, à préparer la phase de lutte ouverte, organiser les instances appelées à prendre le moment venu, le relais des services de Vichy.

Les missions interalliées associaient des officiers de différentes nationalités, telle « Salesman » parachutée le 8 juin auprès du Col. Guingouin : Major anglais Stauton, (chef de mission), Lt canadien Bob Mortier, Lt-radio américain J.C. Guiet, Violette Szabo, née d'un père français et d'une mère anglaise, épouse d'un capitaine français tué à Bir Hakeim, blessée et arrêtée le 10 par la Das Reich, livrée à la Gestapo, déportée et exécutée en janvier 18945. (Source : *Bulletin de l'Amicale des amis du Musée de la Résistance de la Haute Vienne.*) Les missions Jedburgh, telle Bergamote : un officier français, un officier américain et 2 officiers anglais, avaient vocation à assister le D.M.R., instruire et armer les F.F.I. mais aussi renseigner l'E.M. interallié.

LA VIE DE L'ASSOCIATION (résumé)

Le groupe de travail a décidé de scinder l'ouvrage en cours en 2 tomes : 1940-1942 et 1943-1944. Le bureau s'est réuni le 11 décembre.

CONCOURS DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Le Lycée Raymond Loewy de La Souterraine figure au palmarès des lauréats nationaux du Concours 2000. C'est le dossier collectif réalisé par deux élèves de seconde : Appoline Auclair et Amélie Delpuch qui a été récompensé. Il est un des 11 dossiers retenus dans sa catégorie : « Travaux collectifs. Classes de tous les lycées ». Il avait déjà obtenu le premier prix départemental. Cette distinction, la seule pour le Limousin, honore l'établissement et l'Académie. Elle récompense deux brillantes élèves et leur professeur, Francis Auréjac, par ailleurs conseiller pédagogique des Archives départementales, qui a depuis quitté La Souterraine pour rejoindre l'Académie de Toulouse et se rapprocher de son Aveyron natal.

DERNIÈRE MINUTE

Roger Peynot nous a quittés

Ce bulletin était terminé lorsqu'a été connu le décès de celui qui fut une grande figure de la Résistance Creusoise. Roger Peynot est décédé brutalement le 13 décembre, dans sa 87ème année. Il a été inhumé le 16 à Bourganeuf, dans une relative intimité. Castille l'a salué en ces termes :

« La Résistance est en deuil. La Résistance de Bourganeuf mais aussi la Résistance creusoise car

l'action de Roger Peynot concerna l'ensemble du département, mais encore la Résistance tout entière car Roger avait, dès 1940, alors qu'il était en poste en zone interdite, à Valogne dans la Manche, déjà pratiqué le sabotage des lignes téléphoniques allemandes. Durant 4 ans, de l'armistice à la libération, il a fait à la fois son métier et son devoir. Son devoir d'homme et de citoyen, son devoir de résistant. Avec courage et humilité. Dans la modestie qui était sienne.

Contrôleur des installations électromécaniques - telle était alors sa fonction - il fut en charge du central téléphonique de Bourgneuf et c'est ce moyen, cet outil, qu'il mit au service de la Résistance, pour surveiller ou faire surveiller les communications des suspects, pour organiser un système de renseignement et d'alerte, pour réaliser des liaisons clandestines au profit des unités et de l'état-major. Roger apporta aussi une aide efficace aux maquis, tout spécialement à la 1ère compagnie Franche, pour sa protection en installant un système de communication et de surveillance, mais aussi en utilisant son véhicule de service pour transporter du ravitaillement, hélas parfois aussi des blessés. Louis Herry témoigna régulièrement, jusqu'à sa mort, de l'assistance que lui avait assurée Peynot.

Bien peu de survivants savent ce que la Résistance doit à Roger et à celles et ceux qui l'ont assisté, souvent au péril de leur vie, sans oublier ses collègues des autres centraux creusois car la Résistance P.T.T. - on ne parlait pas alors de télécommunications - fut en Creuse une résistance spontanée, les organisations nationales n'intervenant que tardivement. Il fut toutefois aidé par son directeur régional acquis à la Résistance, Jacques Dumas-Primbault, qui mit à sa disposition du matériel, alors que l'ingénieur Arnold Hanff était arrêté puis fusillé en mars 1944 à Brantôme (1).

Roger fut aussi l'organisateur du service d'écoute des communications téléphoniques allemandes entre Limoges et Clermont-Ferrand, siège de l'E.M.P. 588 qui couvrait l'Auvergne et le Limousin. Craignant des écoutes et des coupures sur la ligne normale, les occupants avaient fait aménager une ligne spéciale passant par Bourgneuf et Aubusson. Ils ne se doutèrent

apparemment jamais qu'elle était régulièrement écoutée. De leurs conversations il reste aujourd'hui encore des traductions témoignant de leurs craintes des initiatives de la Résistance. Le 16 juillet, lors de l'arrivée du groupement Jesser, Roger, après avoir averti toutes les unités, sabota le central avant de quitter Bourgneuf, mais revint, de nuit, par les sous-sols, rétablir quelques liaisons directes, sans passer par le standard. Un peu plus tard il parvint, malgré l'occupant, à effectuer de nouveaux raccordements clandestins au profit des unités et de l'état-major.

Promu au grade de capitaine, Roger Peynot fit l'objet d'une citation avec attribution de la Croix de guerre mais il fut oublié pour la médaille de la Résistance et ultérieurement pour une reconnaissance qu'il avait bien méritée. Toujours modeste, Roger Peynot revenu à la vie civile reprit ses fonctions, sans avantage aucun, gravit les échelons qui firent de lui un Inspecteur puis un Inspecteur Central et même un Directeur départemental adjoint des Télécommunications. Il assumait aussi des fonctions municipales.

Adieu Roger. Ceux qui comme moi t'ont bien connu et apprécié ne t'oublieront pas. Au nom des Combattants Volontaires de la Résistance de la Creuse, je présente à celles et ceux qui te furent chers nos bien sincères condoléances.

(1) Arnold Hanff était le beau-frère de l'éminent historien Marc Bloch, lui-même exécuté le 16 juin 1944 à Saint Didier de Formans, près Lyon. Déportée Mme Hanff mourut à Auschwitz.

Nous évoquerons, dans un prochain bulletin, ce que fut la Résistance des agents des P.T.T., tout spécialement l'utilisation des lignes téléphoniques pour le renseignement (écoutes), les transmissions au profit de la Résistance, la mise en place de services d'alerte, l'organisation des écoutes des Allemands.

Droits de reproduction réservés sauf accord préalable..

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Pdt : R. CASTILLE La Combe 23300 VAREILLES Tél. : 05 55 63 01 01
Sre: S. CERCLIER 3 rue d'Armagnac 23000 GUÉRET : 05 55 52 73 19

